

ANALYSE DU QUESTIONNAIRE SUR LE JOUR DE CARENCE

Depuis l'annonce et la mise en place d'une journée de carence à la DGFIP, la CGT Finances Publiques se mobilise pour exiger l'abrogation de cette mesure inefficace et socialement injuste (courrier au ministre, pétition...).

Après un an de mise en œuvre de cette mesure, nous avons élaboré un questionnaire à destination des collègues de la DRFIP Nord, pour bien prendre la mesure et pour pouvoir expliquer toutes les conséquences de cette mesure.

Vous retrouverez ci-après les résultats de ce questionnaire.

Au total, 364 collègues ont répondu à ce questionnaire.

Question 1 : « Combien avez-vous eu de jours de carence en 2012 ? »

115 personnes n'ont pas eu de jour de carence (35%).
209 personnes ont eu au moins un jour de carence (65%) : cf tableau

Nombre de jours de carence	Nombre de personnes
1	126
2	37
3	30
4	10
5	4
>8	2

Question 2 : « A combien estimez-vous cette perte de salaire ? »

205 réponses avec un montant indiqué supérieur à 0 €
L'estimation va jusqu'à 600 €.
En moyenne, les personnes estiment cette perte de salaire à 134.66 €.
La valeur médiane (50% des réponses au dessus et 50% en dessous) est à 100 €.

Question 3 : Combien votre foyer a subi de jours de carence en 2012 ? »

184 réponses avec un nombre de jours indiqué supérieur à 0.

Nombre de jours de carence par foyer	Nombre de personnes
1	84
2	44
3	37
4	13
5	4
10	1

Question 4 : « A combien estimez-vous cette perte de salaire ? »

168 réponses dont le montant indiqué est supérieur à 0 €.
Moyenne du montant de cette perte de salaire : 162.77 €.
La valeur médiane est à 140 €

NON
au jour de
carence

Question 5 : « Avez-vous posé des jours de congé à la place d'un congé maladie pour éviter le jour de carence ? »

125 personnes ont répondu « oui » (34%) et 239 « non » (66%)

Question 6 : « Si oui combien ? »

117 réponses dont le nombre de jours de congé posé est supérieur à 0
Soit une moyenne de 2 jours, pouvant aller jusqu'à 10 jours

Nombre de jour de congé posé	Nombre de personne
0.5	1
1	39
2	34
3	23
4	6
5	8
5.5	1
8	2
Environ 10	1

Question 7 : « Etes-vous allé malade au travail ? »

234 personnes ont répondu « oui » (64%) et 130 personnes « non » (36%)

Question 8 : « Etiez-vous contagieux ? »

132 personnes ont répondu « oui » (36%) et 232 personnes « non » (64%)

Question 9 : Avez-vous déjà eu plus d'une journée de jours de carence prélevés sur le même mois ? »

20 personnes ont répondu « oui » (5%) et 344 « non » (95%).

Question 10 : « Si oui, combien ? »

Sur les 20 personnes ayant répondu « oui » à la question précédente, l'ensemble a eu 2 jours prélevés sur le même mois.

Question 11 : « Avez-vous été informé du mois de retrait sur votre paye du jour de carence ? »

157 « oui », 207 « non »

Question 12 : « Savez-vous qu'une grande majorité du privé n'est pas assujetti aux jours de carence suite à des accords collectifs ? »

233 « oui » (43%), 131 « non » (57%)

Question 13 : « Etes-vous pour la suppression des jours de carence dans le public et le privé ? »

345 « oui » (95%) 19 « non » (5%)

Question 14 : « Avez-vous refusé des soins par manque de moyens ? »

134 « oui » (37%), 230 « non » (63%)

Question 15 : Avez-vous une mutuelle ? »

363 « oui », 1 « non »

Délai de carence :
Non à la punition
des malades !

Question 16 : « Remarques, questions »

72 personnes ont rempli ce cadre.

Voici quelques exemples sur les thèmes les plus évoqués.

« La plupart du temps dans le privé les jours de carences sont pris en compte par l'entreprise. D'autre part il y a certes 3 jours de carences mais les samedi et dimanche sont payés pas la sécu. en général le salarié du privé est loin d'être perdant !!!! Je pense que cette journée de carence est une injustice totale qui nous diminue encore notre pouvoir d'achat. On n'ose même plus aller se soigner afin de ne pas perdre d'argent. »

« Dans le privé, les jours de carences sont compensés par l'employeur. Résultat : moins 70 % d'absence Certains employeurs publics appliquent cette méthode : SNCF - CONSEIL GENERAL... »

Le jour de carence a officiellement été présenté comme constituant une mesure d'équité envers les salariés du privé.

Or, cet argument de l'équité fait l'impasse sur la réalité de la protection sociale complémentaire, des accords de branche, d'entreprise. Le secteur privé prend en effet en charge de façon régulière les jours de carence, c'est le cas de plus de 2/3 des entreprises .

Le jour de carence est l'un des exemples les plus aberrants de la politique de coupe dans les budgets publics et un acte politique anti-fonctionnaires visant à opposer ceux-ci aux salariés du privé.

« Les jours de carence sont financièrement préjudiciables pour les personnes et couples qui en ont d'autant plus besoin au regard du contexte économique, dans le public comme dans le privé. »

« Jour de carence + gel du point d'indice = injustice »

« Ce jour de carence est honteux, car la retenue peut représenter pour un même foyer une forte diminution de ses revenus. »

Pour les agents de la Fonction publique, cette mesure injuste est venue aggraver une situation salariale déjà bien en berne. La CGT comptabilise maintenant à 13 % la perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis 2000. Cette mesure stigmatise les plus fragiles. En outre, la retenue pour jour de carence ne règle en rien le déficit de la Sécurité sociale, argument phare du précédent gouvernement : l'argent ainsi économisé n'est pas reversé à la caisse de Sécurité sociale, mais reste dans celles des employeurs publics.

« j'évite le plus possible de me rendre chez le médecin , car les factures des médicaments sont de plus en plus chères , moins de remboursement et forfait boîte . On se demande s'il faut continuer à avoir une mutuelle, c'est la peur d'une éventuelle opération qui fait hésiter »

« Aujourd'hui même je rentre après deux jours d'arrêt maladie dont 1 jour de carence... j'ai donc tenté de retourner au travail, le nez qui coule, de la fièvre une toux persistante, Je suis dangereuse pour mes collègues...Et comme j'ai retravaillé un jour je ne peux plus aller chez le médecin ce soir ou demain au risque de me voir imputer d'un jour de carence supplémentaire. »

Bilan de la « Journée de carence » à la DRFIP Nord en 2012 :

A la demande de la CGT, la DRFIP a présenté lors du dernier Comité Technique local le bilan du dispositif journée de carence en 2012.

Au total, ce sont **1 186 collègues** affectés (soit environ 1/3 des agents concernés !!!), soient 163 A, 455 B, 557 C.

Globalement, ce sont **1 896 jours** prélevés soit **1,6 jours** par personne : cela représente **150 000 €** de dépenses de titre 2 en moins !!

On le constate à travers les réponses aux questionnaires et par rapport au bilan complet, le dispositif « jour de carence » impacte de nombreux collègues. Surtout, il peut modifier le comportement des collègues malades.

Socialement injuste et économiquement inefficace, cette disposition doit être purement et simplement supprimée au plus vite par le gouvernement, pour tous les salariés du public et du privé.

<http://cgt.drifip59.free.fr>



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :